



Simulation de calcul du quotient familial

Tableau pour vous aider à calculer vos frais de scolarité.

<p><u>DERNIER REVENU ANNUEL DU FOYER</u> : Le service comptabilité vous demandera votre avis d'imposition après l'inscription définitive.</p> <p>attention Nous ne prenons pas en compte les 10% de déduction ou les frais réels.</p> <p>Total des salaires et assimilés du père :</p> <p>Total des salaires et assimilés de la mère :</p> <p>Pension alimentaire (uniquement allocations de base et complément familiale) Le service comptabilité vous demandera le justificatif après l'inscription définitive.</p> <p>Allocations familiales :</p> <p>Autres revenus (salariaux, mobiliers, fonciers) sur l'avis d'impôt. Le service comptabilité vous demandera le justificatif après l'inscription définitive. (En cas de concubinage, merci de noter tous les revenus du foyer)</p> <p style="text-align: right;">Total :</p>	<p>.....€</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>.....€</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>.....€</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>.....€</p> <p style="text-align: center;">=</p> <p>.....€</p>
<p style="text-align: center;">Nombre de parts :</p> <p>2 parts sont prises en compte, même s'il n'y a qu'un parent au foyer.</p> <p>Une part supplémentaire est ajoutée pour <u>chaque enfant à charge</u></p>	<p style="text-align: center;">..... parts</p>
<p>Quotient familial = $\frac{\text{Revenu annuel du foyer}}{\text{Nombre de parts}} =$</p>	<p>.....€</p>

Reportez-vous à la circulaire « Tarifs annuels 2023/2024 école » pour connaître la catégorie correspondant à votre quotient familial.